



EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS
COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

DÉCISION

AFFAIRE ZYABLITSEV c. RUSSIE

(Requête n° 25219/18)
introduite le 14 mai 2018

La Cour européenne des droits de l'homme, siégeant le 28 juin 2018 en formation de juge unique conformément aux articles 24 § 2 et 27 de la Convention, a examiné la requête susmentionnée telle qu'elle a été présentée.

La Cour juge à la lumière de l'ensemble des éléments en sa possession, et pour autant que les faits dénoncés relèvent de sa compétence, que ceux-ci ne révèlent aucune apparence de violation des droits et libertés garantis par la Convention ou ses Protocoles et que les critères de recevabilité exposés aux articles 34 et 35 de la Convention n'ont pas été satisfaits.

La Cour déclare la requête irrecevable.

Erik Møse
Juge